

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 50
En exercice : 50
Présents : 41
Pouvoirs : 7
Qui ont pris part
à la délibération : 28
Votes exprimés : 48
POUR : 40
CONTRE : 8
Abstentions : 0
Date de la convocation :
14 avril 2026
Date d'affichage :
14 avril 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Madame Sandra PICART, Présidente.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE – Bruno CHARMET – Valérie DUNY – Valéry GUICHARD – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Alain BORDE – Florian FRAYER – Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Stéphane DOREY – Magali SAUCOURT – Stéphane MOREL – Pascal MOTTOT – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Jessica VASSEUR – Bertrand LEBLANC – Séverine CONNANT – François CAMBURET – Didier GORSKI – Claudine MANIGAULT – Jean-Pierre REYNAUD – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Michel BARDET – Philippe LARDIN – Monique LAVIEU – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Bernard CURY – Joëlle DOLLE – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Roger-Pierre MEURIOT – Anne RENARD, représentée par Alexandre LUCY – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jane FFRENCH, absente excusée pouvoir à Bruno CHARMET, Christophe GENTIL, absent excusé pouvoir à Pascal MOTTOT – Constance MITENNE, absente excusée pouvoir à Stéphane MOREL – Fabien CHATENET, absent excusé pouvoir à Bertrand LEBLANC – Frédéric BOUSIGNAC, absente excusée pouvoir à Séverine CONNANT – Xavier COURTOIS, absent excusé pouvoir à Didier GORSKI – Hélène KLUYVER, absente excusée pouvoir à Nathalie LABOSSE

Absents excusés : Stéphane BARDOUX – Hubert NAULOT

Secrétaire de séance : Marie-Laure GRIMARD

Objet de la délibération

**TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES DECHETERIES D'ANGELY ET DE NOYERS
VALIDATION ET LANCEMENT DES DEUX PROJETS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations adoptées entre 2022 et 2024 relatives au programme de mise aux normes des déchèteries communautaires, notamment :

- la validation du principe de l'opération,
- la désignation du maître d'œuvre (BE MACO),
- l'approbation des études d'esquisse et de l'Avant-Projet Définitif (APD),
- l'approbation du plan de financement,
- la validation des prestations techniques (coordination SPS, études géotechniques),

Vu les autorisations administratives obtenues pour les sites d'Angely et de Noyers, incluant :

- les avis favorables des commissions de sécurité et d'accessibilité,
- les avis du SDIS,
- les permis de construire,
- les arrêtés préfectoraux relatifs aux installations,

Vu la relance de la DREAL quant aux contrôles à effectuer des programmes de travaux de mise aux normes et le prochain rendez-vous programmé d'octobre,

Vu la notification de la subvention au titre de la DETR en date du 15 mai 2025, représentant 30 % du montant des travaux, et imposant un commencement d'exécution avant le 15 mai 2027,

Considérant que le projet de mise aux normes a été conçu de manière globale pour les deux déchèteries d'Angely et de Noyers,

Considérant que l'absence de réalisation des travaux sur le site de Noyers porterait atteinte au principe d'égalité des usagers devant le service public,

Considérant que cette situation entraînerait une dégradation du service rendu sur une partie du territoire ainsi qu'une incohérence dans la politique communautaire de gestion des déchets,

Considérant qu'une absence de mise aux normes entraînerait, à terme, la fermeture de la déchetterie concernée,

Considérant les contraintes calendaires liées à la mobilisation des financements, notamment la nécessité d'engager les travaux dans les délais imposés par la DETR,

Considérant que le plan de financement de l'opération, d'un montant global de 1,93 M€ HT, est équilibré et maîtrisé, avec un reste à charge compatible avec les capacités financières de la collectivité,

Considérant qu'aucune décision n'a été prise à ce jour concernant la déchèterie de Noyers, ce qui fragilise la cohérence et la réalisation du projet global,

Considérant qu'une demande de DETR complémentaire peut être déposée au titre de la défense incendie suivant le plan de financement ci-dessous :

OPERATION DE MISE AUX NORMES DES DECHETTERIES DES SITES D'ANGELY ET DE NOYERS			
Dépenses HT		Recettes	
Opération de mise aux normes SITE D'ANGELY	1 099 000	DETR opération globale 30%	578 371
Défense incendie SITE D'ANGELY	17 000	DETR complémentaire Défense incendie 50%	34 500
Opération de mise aux normes SITE DE NOYERS	760 000	Autofinancement	50 129
Défense incendie SITE DE NOYERS	52 000	Emprunt	1 265 000
TOTAL HT OPERATIONS DE MISE AUX NORMES	1 928 000	TOTAL OPERATIONS DE MISE AUX NORMES	1 928 000

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par un vote à main levée, à 42 voix POUR et 8 voix CONTRE

CONFIRME la réalisation des travaux de mise aux normes et agrandissement des déchèteries d'Angely et Noyers en échelonnant les travaux et commençant par le site d'Angely ;

AUTORISE la Présidente à engager l'ensemble des procédures nécessaires à la réalisation de l'opération, notamment auprès du maître d'œuvre et le lancement de la consultation des entreprises ;

VALIDE le plan de financement tel que présenté ;

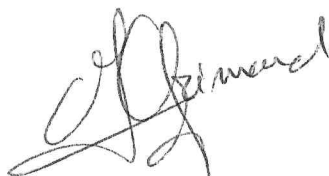
SOLLICITE l'Etat pour l'attribution d'une part de DETR supplémentaire au titre de la création des réserves incendie pour chacun des sites ;

CHARGE la Présidente de consulter les banques pour l'emprunt relatif au financement de l'opération globale ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 ;

AUTORISE la Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier.

La secrétaire de séance,
Marie-Laure GRIMARD



La Présidente,
Sandra PICART



PUBLIEE LE 24/04/2026

